

LES DIVERSITÉS TERRITORIALES  
PRODUISENT-ELLES DES INJUSTICES  
SOCIALES ?

*Michel Derdevet*

Je souhaiterais en introduction faire un lien avec le thème évoqué à l'instant par Evelyne Duhamel. La problématique de la disparité, du vivre ensemble et des territoires, qui sont parfois en opposition ou en clivage, n'est pas qu'une problématique banlieues *versus* villes traditionnelles. On peut aussi avoir aujourd'hui, en France un phénomène de « décrochage » entre territoires urbains et ruraux aussi lourd et impactant que le sujet des banlieues traité précédemment.

Je vous recommande en ce sens la lecture de l'ouvrage récent de Christophe Guilluy, *La France périphérique*, qui éclaire d'un jour nouveau et fort pertinent cette nouvelle fracture française.

Il y a en effet d'un côté le fait métropolitain, ces 25 grandes métropoles de plus de 300 000 habitants qui, en gros, vont regrouper demain 60 % de la population, et le fait rural, cette multitude

d'espaces, de territoires qui ne seront pas aspirés par cette concentration au niveau de quelques métropoles. Ce sujet ne doit pas être vécu en opposition.

Le fait métropolitain est quelque chose qui tire la croissance d'un pays, qui nous place dans le concert européen, auquel on doit adhérer avec enthousiasme, mais à la condition, essentielle de mon point de vue, que la dimension rurale ne soit pas le grand délaissé de l'Histoire. On ne pourra pas espérer, demain, une France solidaire, un vrai vivre ensemble, si on laisse de côté, en déshérence, un certain nombre de communes et de départements ruraux, dans lesquels la population serait dans une posture de deuxième ou troisième rang par rapport aux citoyens français métropolitains.

J'aborde cette question devant vous, car elle est pleinement énergétique et électrique. Depuis dix ans, on vit une sorte de révolution souterraine : le développement considérable, dans notre pays, des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, etc.) qui sont plutôt implantées en milieu rural car c'est là, par définition, où il y a de l'espace... et peu de population !

Ainsi, les départements dans lesquels les énergies renouvelables se sont fortement développées depuis dix ans sont la Creuse, la Corrèze,

le Cantal, la Lozère, l'Aveyron, la Haute-Loire, l'Ariège, le Gers, les Landes, la Vendée. L'Aveyron, par exemple, a une production installée d'EnR de 74 mégawatts, alors qu'un département de la couronne de l'Île-de-France a à peine 7 mégawatts, donc un rapport de 1 à 10.

Le CESE a délibéré récemment sur le projet de loi « Pour une transition énergétique vers une croissance verte », qui porte l'objectif d'énergies renouvelables encore au-delà, à 27 % à l'horizon 2030.

Donc, la production d'énergies renouvelables va être massivement localisée en zone rurale, devenant un facteur de croissance – et il faut regarder cela de manière positive –, alors que dans le même temps, les consommations vont croître en zone urbaine, là où se concentreront nos concitoyens.

On voit bien dès lors qu'il faut réconcilier ces deux France. Il nous faut penser un modèle énergétique qui génère de la cohérence, de la solidarité, de l'équilibre entre les métropoles et les espaces ruraux.

Si nous étions en 1946, lors du vote de la loi de nationalisation de l'électricité, et que je m'adressais aux membres du CESE, je dirais qu'il y a peut-être une idée géniale à avoir : la péréquation, des règles économiques de partage, de solidarité, de secours mutuel entre territoires. Heureusement,

ces principes, nous les avons depuis ; et ils ont été consolidés, ce qui représente un élément fort du consensus national.

Car, dans toutes les critiques qu'on entend ici ou là, aujourd'hui, dans ce « *French Bashing* » tant à la mode, on oublie parfois qu'on a mis en place des règles de solidarité entre espaces territoriaux. Nous, électriciens, nous appliquons une règle qui s'appelle la péréquation voulue par le législateur de 1946 : un même tarif d'acheminement quels que soient les espaces. Les territoires les mieux dotés consentent un effort vers les territoires les moins bien dotés, et quand ce système est regardé par nos amis allemands, belges ou dans d'autres pays en Europe, on se rend compte que c'est une dimension appréciée.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas rentrer de plain-pied dans l'économie positive de l'énergie. Oui, les collectivités, oui, les représentants au plan local veulent avoir de plus en plus de poids et de pouvoir de décision en matière énergétique. Mais l'économie positive de l'énergie, ces fameux territoires à énergie positive (TEPOS) que la loi installe, ce n'est pas l'autarcie. Ce n'est pas un système fermé, mais un système basé sur des échanges, de la solidarité entre espaces et, donc, des infrastructures qui les relient.

Certes, on passe graduellement d'un système de production centralisé à un fonctionnement plus diffus et décentralisé où le réseau collecte tout autant qu'il distribue. Mais, en même temps, les deux doivent s'articuler, les liens doivent être établis.

En France, nous devons évoquer cette priorité. Nous avons des atouts pour affronter ce changement de paradigme. Quelques chiffres : ERDF, c'est, certes, 36 000 salariés, mais aussi 30 000 emplois indirects sur l'ensemble du territoire. C'est par an 3 000 apprentis sur plus de 1 000 sites répartis sur l'ensemble de notre pays.

Ce système péréqué, organisé, national n'est pas un système du passé ; c'est un système qui porte en lui-même des valeurs de solidarité, et je pense que Philippe Wahl, concernant La Poste, sera peut-être dans le même état d'esprit dans quelques instants. D'ailleurs, ERDF et La Poste figurent au « palmarès » des entreprises plébiscitées par les Français.

Nous avons en France la grande chance de disposer de ces grands services publics, qui peuvent encore demain contribuer à la richesse de notre pays.